

Cinq recours contre trois élections

Après les élections, on parle... encore des élections. Les candidats qui contestent la validité du scrutin des cantonales des 20 et 27 mars avaient jusqu'à hier 16 h pour déposer des recours devant le tribunal administratif (TA) de Toulon. Ils ont été cinq à se manifester, du moins à notre connaissance. Car pour obtenir une liste « officielle » de ces procédures, il faudra attendre que tous les candidats visés aient été avisés. Et il faudra encore patienter jusqu'à l'automne pour connaître les décisions du tribunal administratif, dans l'attente de l'expiration des différents délais prévus par la loi, comme nous l'a expliqué son président Jean-Michel Dubois-Verdier.

« Les recours reçus au TA vont être transmis à la commission de contrôle des comptes de campagne, précise le magistrat. Laquelle va, dans un premier temps vérifier, s'il s'agit de cantons visés par le plafonnement des dépenses. Puis

il faudra attendre que les candidats aient déposé leurs comptes de campagne. » Avant que les dossiers ne reviennent au TA de Toulon, où ils seront examinés sur le fond afin de déterminer si des irrégularités ont pu être commises de nature à peser sur le résultat du scrutin. Et enfin, on saura si de nouvelles élections doivent être organisées dans les cantons visés par les recours. Toutefois, les candidats en cause pourront encore faire appel du jugement du TA auprès du Conseil d'État.

C'est ce qui s'était produit en 2009 dans le canton de Solliès-Pont, où les électeurs avaient finalement été appelés à revoter en septembre. Guy Menut (PS) avait alors été élu, plus d'un an après le vote initial.

À Brignoles, Six-Fours et Ollioules

Pour le canton de Brignoles, le conseiller général sortant Claude Gilardo

(PC), qui s'est fait devancer de quelques voix à peine par son adversaire, a déposé un recours contre l'élection de Jean-Paul Dispard (« manœuvres de nature à altérer la sincérité du vote, signatures douteuses sur les listes d'émargement »).

Pour celui d'Ollioules, Christian Kalac, (UMP), éliminé à l'issue du premier tour, a déposé un recours contre l'élection de Ferdinand Bernhard, conseiller général sortant (« stratagèmes qui ont porté atteinte à la sincérité du scrutin »). Mais c'est Six-Fours qui détient le record de contestations. Trois candidats ont en effet déposé chacun un recours contre l'élection de Joseph Mulé (UMP). Frédéric Boccaletti (FN), Erik Tamburi (NC) et Alain Doublet (SE) évoquent tour à tour « des irrégularités, l'utilisation du bulletin municipal pour faire campagne et une incompatibilité de fonctions. »